



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Russie

Question écrite n° 46225

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur les fournitures d'armes russes à la Syrie et notamment de missiles anti-chars, révélant autant qu'il en est besoin un climat dangereux de surarmement au Proche-Orient. Alors que le lancement de l'Union pour la Méditerranée sous l'impulsion de Nicolas Sarkozy avait jeté des bases intéressantes pour la détente des relations dans cette partie du monde, cette décision russe ne peut être perçue que comme un signe inquiétant pour la paix. Il souhaiterait connaître les initiatives du Gouvernement sur ce dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre des affaires étrangères et européennes sur des projets de ventes d'armes russes à la Syrie. Le ministère des affaires étrangères et européennes a été informé de demandes émanant de la partie syrienne à l'égard de la Russie, concernant l'achat de nouveaux types d'armes. Notre vigilance sur la situation sécuritaire prévalant aux Proche et Moyen-Orient reste entière, et la France continuera à agir pour inciter la Russie à maintenir une attitude prudente dans la gestion de sa relation, en matière d'armement, avec Damas, et à s'abstenir de livrer des armes de nature à perturber la situation stratégique dans la région. La France et l'Union européenne ont notamment un dialogue régulier avec la Russie sur les questions de contrôle des exportations sensibles. En outre, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies, la Russie a une responsabilité particulière dans le maintien de la paix et de la sécurité dans cette région, et nous continuerons à l'inviter à y exercer pleinement son rôle.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46225

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2009, page 3171

Réponse publiée le : 16 juin 2009, page 5813